



## Délibération du

Conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon du 14 mars 2022

### Règlement intérieur du conseil d'administration du Crous

**Le conseil d'administration,**

Vu le rapport présenté aux administrateurs dans la séance du conseil d'administration du 14 mars 2022,

#### DECIDE

**Article un :**

Le nouveau règlement intérieur du conseil d'administration du Crous tel qu'annexé à la présente délibération est adopté.

Fait à Nice, le 14 mars 2022

Le Recteur de Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur  
Chancelier des Universités – Président du conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon  
Bernard BEIGNIER

Représenté par le Recteur délégué pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation de la  
Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur  
Philippe DULBECCO

Détail du vote	
Quorum exigé : 9	Pour : 24
Membres présents : 20	Contre : 0
Membres représentés : 4	Abstention : 0
Votants : 24	